

Affaire n°42/2102 : Attribution de Subvention à l'Association GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE de Saint-Pierre (GEM DU SUD).

Monde du Handicap - Direction de la Proximité

Le Maire informe l'Assemblée qu'il a été saisi d'une demande d'aide financière par l'Association Gem du Sud pour lui permettre de favoriser davantage l'inclusion et le partage culturel d'une part et de réaliser, d'autre part ses ateliers d'arts plastique, musical et chant.

Il rappelle que cette association intervient dans la lutte contre l'isolement des personnes atteintes d'une altération de santé et/ou psychique et qui se trouvent en difficulté d'insertion.

A ce titre, il souligne que le financement de ces ateliers permettra à ce public de s'extérioriser en se libérant de leur souffrance psychique et d'affirmer leur identité tout en renforçant la cohésion de leur groupe.

De plus, cette structure participe activement à la politique sociale du handicap dans le cadre des actions d'informations et de sensibilisation organisées par la ville de Saint-Pierre (Saint Pierre, ville et handicap, handimusik, ...).

Le financement de cette opération est opéré sur la ligne budgétaire suivante :
425 65748 260 RE25000069

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 1000,00 euros (mille euros) à l'Association les Groupe d'Entraide Mutuelle de Saint Pierre.
- **D'AUTORISER** lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leurs domaines respectifs de compétences à signer toutes pièces administratives et financières relatives à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

